



# Architecte naval

De la conception à la mise à l'eau du bateau, ils sont présents à toutes les étapes de la construction d'un navire pour imaginer, calculer, dessiner les plans, coordonner et superviser ●●● Véritables chefs d'orchestre du chantier, ce sont les architectes navals !



## Ce métier est fait pour moi si...

- J'ai le sens des proportions, de l'esthétique ainsi que des chiffres et calculs.
- J'ai un goût prononcé pour l'innovation.
- J'ai un bon esprit de synthèse et j'aime concevoir un projet dans sa globalité.
- Je suis inspiré par l'idée de travailler avec des métiers très différents, j'ai un bon relationnel.
- Je veux suivre le processus complet de la construction d'un bateau.

LA MER

EMBAUCHE

## Conditions et horaires de travail

- **Environnement** : dans un bureau d'études et sur un chantier naval.
- **Rythme** : horaires conventionnels lors des phases de travail en bureau d'étude.

### Une journée type...

- Étude du cahier des charges pour déterminer les matériaux, dimensions, formes et procédés adéquats pour la construction du navire.
- Élaboration d'une esquisse répondant au programme défini et discussion avec le client pour établir un projet définitif.
- Visites du chantier tout au long de la construction pour s'assurer que le navire reste conforme aux plans définis au départ.



## Comment me former ?

Après le bac :

- BTS Conception et industrialisation en construction navale (2 ans)

Formations Bac + 5 :

- Diplôme d'ingénieur de l'école centrale de Marseille ou Nantes
- Diplôme d'ingénieur de l'École navale, de l'ENSTA Bretagne ou de l'Université de Toulon
- DPEA Architecture navale

## Rémunération

Pour connaître les niveaux de rémunération de ce métier, rendez-vous sur [www.cinav.fr](http://www.cinav.fr)

## Et l'évolution ?

- **Architecte chef de chantier** : supervise tous les aspects du chantier, de la bonne réalisation des tâches jusqu'à la constitution des équipes.



Pour découvrir l'ensemble des métiers de la mer rendez-vous sur [metiers.mer.gouv.fr](http://metiers.mer.gouv.fr)